

PREFET DU VAL DE MARNE
DIRECTION DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

Liste non exhaustive des pièces à produire lors de votre rendez-vous de dépôt de demande d'admission exceptionnelle au séjour au titre de la vie privée et familiale.

**Les documents doivent être classés et numérotés dans l'ordre de la liste.
Dans le cas contraire, le dossier ne sera pas examiné.**

- 1) **Taxe de 110 euros en TIMBRES FISCAUX, pour les personnes n'étant pas déjà titulaires d'un titre de séjour en cours de validité.**
- 2) **Le formulaire « Examen de Situation Administrative » ci-joint **ENTIEREMENT COMPLETE, et signé****
- 3) **3 photos d'identité.**
- 4) **Une enveloppe timbrée, libellée à vos nom et adresse.**
- 5) **Une lettre expliquant en détail votre demande et précisant :**
Votre situation matrimoniale (marié, célibataire, veuf, divorcé...), votre nombre d'enfants, les membres de votre famille présents sur le territoire français, votre date d'entrée en France et la durée de votre séjour depuis cette date, ainsi que l'ensemble de vos coordonnées.
- 6) **Un justificatif de domicile, à savoir :**
Au choix :
Une quittance d'électricité **ou** une quittance de loyer non manuscrite délivrée par un organisme officiel ou professionnel, une personne morale, un gérant, un syndic ou un notaire **ou** une facture d'eau **ou** une facture de téléphone fixe **ou** une facture d'internet, **datée de moins de 3 trois mois.**

Si vous êtes hébergé(e), produire en plus du justificatif de domicile de l'hébergeant(e) :
 - Une lettre d'hébergement manuscrite datée de moins de trois mois précisant à la fois le nom de l'hébergeant(e) et le nom de l'hébergé(e), ainsi qu'une copie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeant(e) (titre de séjour en cours de validité à la même adresse, passeport français en cours de validité ou carte nationale d'identité française en cours de validité).
 - **Et** copie d'au moins 2 documents datés des 6 derniers mois, à votre nom et à cette adresse, indiquant que vous y résidez réellement.
- 7) **Justificatifs d'identité :**
 - 7.1) Votre passeport en cours de validité (original) + Copie des pages concernant l'identité, les dates de validité, les visas, les tampons d'entrée et de sortie de territoire.
 - 7.2) *Si vous avez changé de passeport depuis votre arrivée en France :* le passeport avec lequel vous êtes entré(e) en France (original) + Copie des pages concernant l'identité, les dates de validité, les visas, les tampons d'entrée et de sortie de territoire

7.3) Original et copie de votre acte de naissance.

8) Si vous vivez en couple (mariage, PACS, concubinage) :

8.1) *En cas de mariage* : original et copie de votre livret de famille + copie de votre acte de mariage.

8.2) *En cas de PACS* : attestation de PACS, délivrée par le Tribunal d'Instance, datée de moins de trois mois.

8.3) Copie de la pièce d'identité de votre conjoint(e) : carte d'identité française ou carte de séjour, plus copie de la pièce d'état civil délivrée par l'OFPRA pour les réfugiés.

8.4) Attestation de communauté de vie signée par vous-même et votre conjoint(e), précisant la date de début de votre vie commune.

8.5) Copie de tous documents attestant de l'ancienneté et de la réalité de votre communauté de vie (par exemple : bail, quittances de loyer, factures EDF, avis d'imposition, compte joint régulièrement alimenté...)

9) Si vous avez des enfants mineurs :

9.1) copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant,

9.2) *pour les enfants adoptés* : copie du jugement d'adoption.

9.3) *pour les enfants français* : copie du certificat de nationalité française ou de la carte d'identité française (recto verso).

9.4) copies de tous les certificats de scolarité successifs de chaque enfant, ou copie du carnet de santé pour les enfants non scolarisés

9.5) copie de tous documents permettant d'établir que vous contribuez effectivement à l'entretien et à l'éducation de vos enfants

10) Liens familiaux :

10.1) Liste des membres de votre famille (parents, frères et sœurs) vivant en France et copie de leurs pièces d'identité.

10.2) Liste des membres de votre famille résidant hors de France.

11) Justificatifs de présence en France :

11.1) Copie de tous documents établissant votre présence en France depuis votre arrivée, **classées par ordre chronologique année par année.**

11.2) *Si vous avez été scolarisé(e) en France* : copie de tous vos certificats de scolarité.

11.3) *Si vous avez été confié(e) à l'Aide Sociale à l'Enfance* : copie de l'ordonnance de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance, et rapport de votre éducateur référent sur votre insertion, votre comportement, votre projet scolaire ou professionnel...

11.4) *Si vous avez été en possession d'une carte MAE* : copie de l'attestation de restitution de votre carte MAE.

12) Justificatif de ressources :

Au choix :

- Copie de votre contrat de travail et de vos 12 derniers bulletins de salaire ;
- Attestation de prise en charge + copie de la pièce d'identité de la personne qui vous prend en charge + copie de ses 3 derniers bulletins de salaire + copie de ses 3 derniers avis d'imposition ;
- Bordereaux de versement d'allocations (CAF...).

ATTENTION :

Pour chaque document rédigé en langue étrangère, vous devez joindre l'original de la traduction établie par un traducteur agréé.